

Conseil municipal de SAINT BRIS LE VINEUX

Séance publique du 14 janvier 2020, 20h30

Le **quatorze janvier deux mille vingt à 20h30**, le conseil municipal de la commune de Saint-Bris-le-Vineux, sur une convocation du **sept janvier deux mille vingt**, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Rachelle LEBLOND, Maire de SAINT BRIS LE VINEUX.

Présents (12) : Rachelle LEBLOND, Henri DURNERIN, Rodolphe MATTMANN, Anne BONNERUE, Florence COMTE, Danièle DESCROT, Chantal DESPLANCHES, Denis DEQUE, Sylvie GOULLENCOURT, Patrick RIBAILLIER, Monique PETITJEAN, Thomas SORIN.

Représentés (2) : Jérôme MAYEL a donné pouvoir à Florence COMTE, Pierre-Louis BERSAN a donné pouvoir à Rachel LEBLOND

Absent excusé (0): /

Absent non excusé (1) : Martin MILLOT

Secrétaire de séance : Patrick RIBAILLIER

Nombre de membres afférents au conseil municipal	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Pouvoirs
15	15	12	2

Ordre du Jour :

1. *Budget Principal : décision modificative n° 9*
2. *Dépenses d'investissement avant vote du budget*
3. *Présentation Compte Administratif*
4. *Heures Sapeurs-Pompiers volontaires 2019*
5. *Avancements de grade*
6. *Demande d'acquisition de la parcelle YA 10*
7. *Convention Fondation du Patrimoine*
8. *Point Boucherie*
9. *Questions diverses*
 - a. *Point mutualisation Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois*
 - b. *Présentation projet photovoltaïque « La Faye »*
 - c. *Point Ecole*

Madame le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour « demande d'acquisition de la parcelle ZT 251) ; ce qui est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est alors :

1. *Budget Principal : décision modificative n° 9*
2. *Dépenses d'investissement avant vote du budget*
3. *Présentation Compte Administratif*
4. *Heures Sapeurs-Pompiers volontaires 2019*
5. *Avancements de grade*
6. *Demande d'acquisition de la parcelle YA 10*
7. *Demande d'acquisition de la parcelle ZT 251*

8. Convention Fondation du Patrimoine
9. Point Boucherie
10. Questions diverses
 - a. Point mutualisation Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois
 - b. Présentation projet photovoltaïque « La Faye »
 - c. Point Ecole

Approbation du compte rendu du 3 décembre 2019 :

Le compte rendu de la séance du 3 décembre 2019 est adopté à l'unanimité des présents.

1/ Budget principal : décision modificative n°9 : Délibération n° 2020-001

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2019-026 du conseil municipal du 4 avril 2019 adoptant le budget primitif Principal Communal 2019,

Considérant le montant imprévu du dégrèvement de la taxe foncière des jeunes agriculteurs, Il est nécessaire de réviser le montant prévu à l'article 7391171 / Chapitre 14,

VIREMENT DE CREDIT			
Section de fonctionnement			
Dépenses		Dépenses	
Art 6218 / Chap 12 : Autres personnel extérieur	- 2 584.00 €	Art 7391171 / Chap 14 : Dégrèv. taxe foncière sur propr.	+ 2 584.00 €
TOTAL	- 2 584.00 €	TOTAL	+ 2 584.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ d'effectuer les ajustements budgétaires tels que présentés ci-dessus.
- ✓ autorise le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité (**POUR** : 14, **CONTRE** : 0, **ABSTENTION** : 0).

2/Dépenses d'investissement avant vote du budget : Délibération n° 2020-002

Préalablement au vote du Budget Primitif 2020, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

BUDGET COMMUNE

Chapitres des dépenses d'investissement (libellés)	Dépenses d'investissement votées en 2019	Montants autorisés avant le vote du budget
Chapitre 20 (Immobilisations Incorporelles)	246 744.80 €	61 686.20 €
Chapitre 204 (Subventions d'équipements versées)	61 561.00 €	15 390.25 €
Chapitre 21 (Immobilisations corporelles)	533 813.00 €	133 453.25 €
TOTAUX	842 118.80 €	210 529.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement pour l'exercice 2020 des crédits ci-dessus désignés
- ✓ dit que les crédits précités seront repris en priorité au budget primitif de l'exercice 2020.

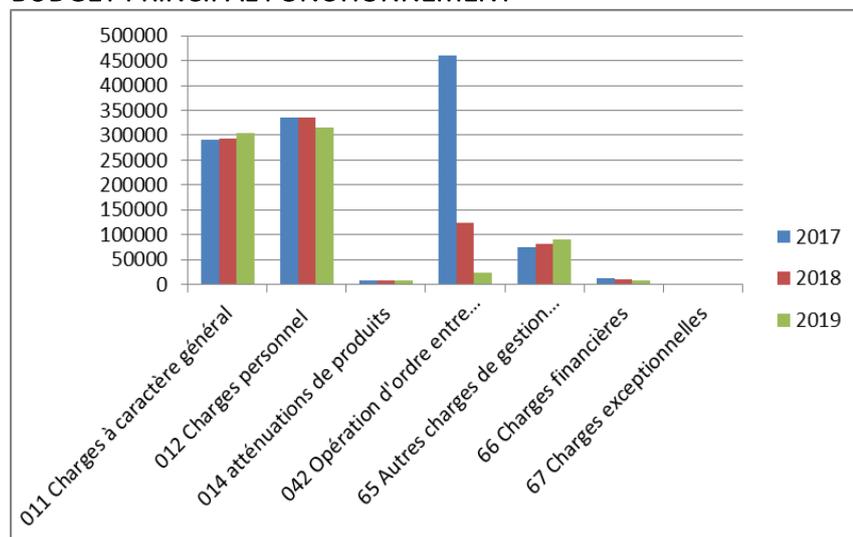
Adopté à l'unanimité (**POUR** : 14, **CONTRE** : 0, **ABSTENTION** : 0).

3/ Présentation compte administratif :

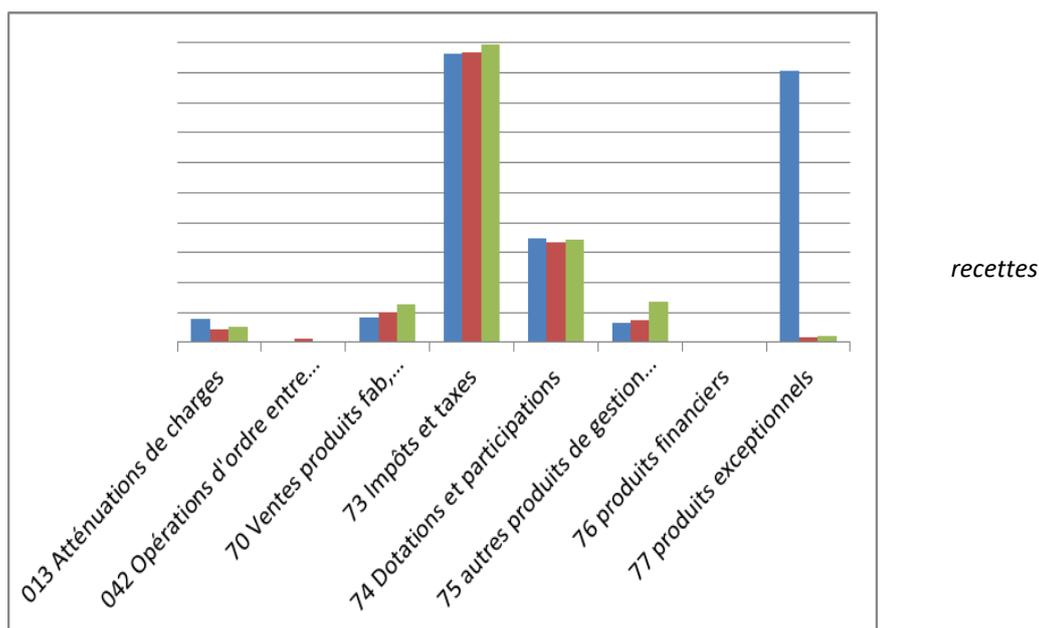
Madame le Maire laisse la parole à Henri DURNERIN, adjoint délégué aux finances qui fait un premier état du compte administratif de 2019.

Il précise que le compte administratif n'est pas entièrement finalisé. La présentation fait état d'un point de situation au 31 décembre 2019 du budget principal.

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT



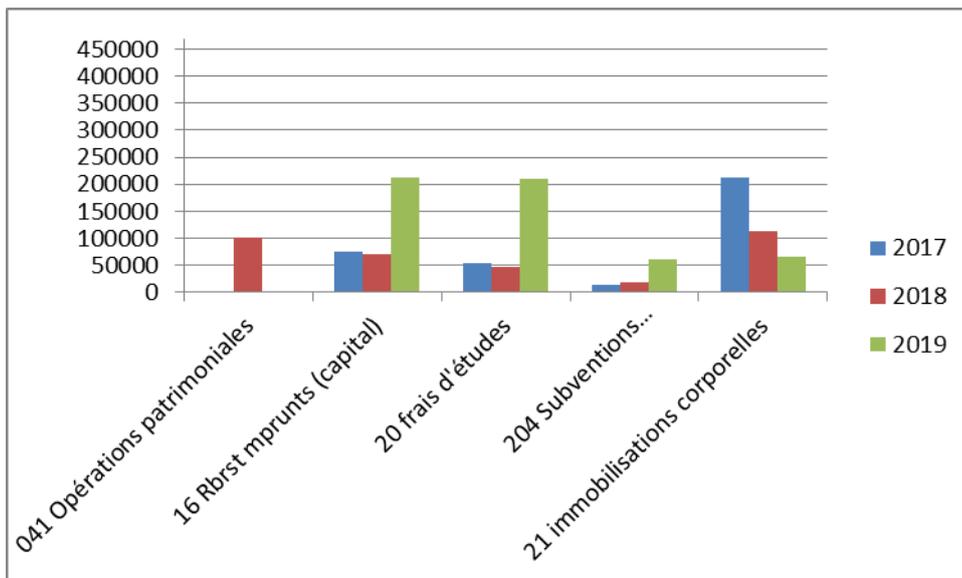
dépenses



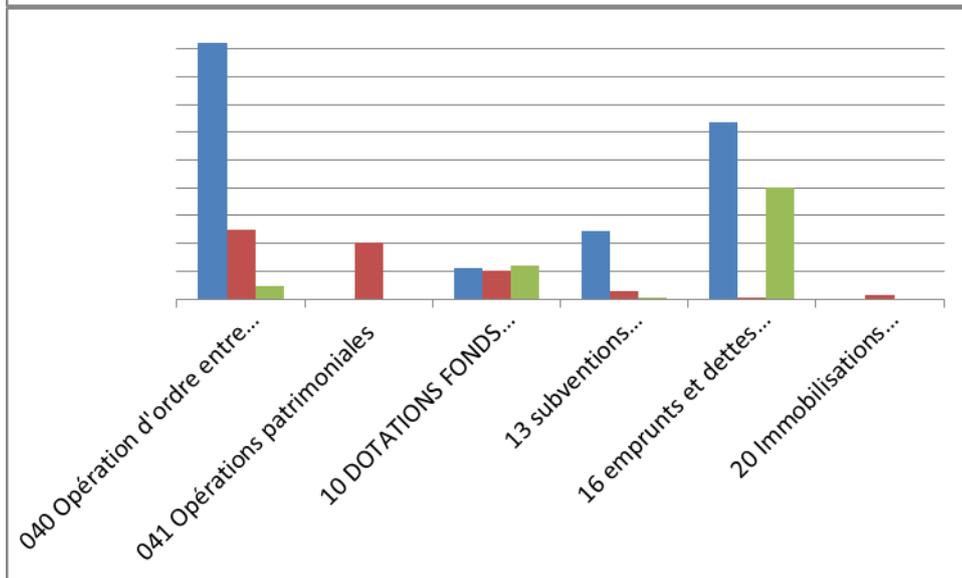
	2017	2018	2019
DEPENSES	1 182 566,33 €	853 201,59 €	748 355,44 €
RECETTES	1 221 390,40 €	775 341,04 €	838 616,94 €

2017: vente Champ Galotte
 2018: régularisation amortissements

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT



dépenses



recettes

	2017	2018	2019
DEPENSES	353 485,28 €	354 898,70 €	547 450,39 €
RECETTES	954 293,83 €	298 676,66 €	284 862,95 €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses -	Recettes +	Dépenses -	Recettes +	Dépenses -	Recettes +
EXERCICE 2019	748 355,44 €	838 616,94 €	547 450,39 €	284 862,95 €	1 295 805,83 €	1 123 479,89 €
Report 2018		89 381,77 €		498 973,86 €		588 355,63 €
RESULTAT DE CLOTURE		179 643,27 €		236 386,42 €		416 029,69 €
	Excédent de Financement			236 386,42 €		
	Reste à réaliser		16 434,34 €	40 000,00 €		
	Besoin de Financement RAR					
	Excédent de financement RAR			23 565,66 €		
	Considérant l'excédant d'exploitation			179 643,27 €		
	Décide d'affecter en investissement				Compte 1068 sur BP 2019	
	D'où excédent d'exploitation reporté			179 643,27 €	Compte 002 sur BP 2019 en recettes	
	D'où excédent d'investissement reporté			259 952,08 €	Compte 001 sur BP 2019 en recettes	

4/ Heures Sapeurs-Pompiers Volontaires 2019 : Délibération n°2020-003

Madame le Maire fait état aux membres du Conseil Municipal des heures effectuées par les pompiers volontaires de Saint-Bris-le-Vineux pour l'année 2019.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure (notamment l'article L. 723-9) ;

Vu le décret n°2013-873 du 27 septembre 2013 relatif à certaines indemnités des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la Loi n°96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers (art 11) : principal général, régime juridique, social et fiscal ;

Vu le Décret n° 2012-492 du 16 avril 2012 modifié, relatif aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu le Décret n° 2017-1610 du 27 novembre 2017 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et aux volontaires en service civique des sapeurs-pompiers ;

Vu l'Avis de Conférence nationale des services d'incendie et de secours en date du 31 mai 2018 ;

Vu l'Avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 13 juin 2018 ;

Vu l'Arrêté du 5 juillet 2019 fixant le montant de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires.

Madame le Maire propose d'allouer une indemnité individuelle à chaque Sapeur-Pompier Volontaire au prorata des heures effectuées (311 heures d'intervention), ce qui représente une enveloppe globale de 1 470.95 €.

Pour information, ci-dessous un récapitulatif des heures d'interventions des Sapeurs-Pompiers

Volontaires :

Année	Enveloppe globale	Nid d'insecte	Nombre d'heure d'intervention incendie	Nombre d'heure de manœuvre
2015 (pour heures effectuées en 2014)	605.44 €	5.5 h	34.0 h	77.0 h
2016 (pour heures effectuées en 2015)	554.80 €	4.5 h	28.0 h	80.0 h
2017 (pour heures effectuées en 2016)	1649.20 €	0.0 h	163.0 h	108.0 h
2018 (pour heures effectuées en 2017)	642.03 €	5.0 h	34.5 h	86.0 h
2019 (pour heures effectuées en 2018)	1 220.58 €	22.5 h	68.75 h	128.0 h
2020 (pour heures effectuées en 2019)	1 470.95 €	3.0 h	112 h	196.0 h

Rodolphe MATTMANN suggère que les heures d'aide à la personne, comptabilisées, soient distinguées, à l'avenir, des heures de manœuvre. Cela permettra une vision plus fine des activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ de verser une indemnité individuelle à chaque Sapeur-Pompier Volontaire au prorata des heures effectuées,
- ✓ que ces indemnités représentent une somme globale de 1 470.95 €,
- ✓ dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2020 de la commune en dépense de fonctionnement à l'article 6218 / Chap 012
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité (POUR : 14, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0).

Rodolphe MATTMANN pose la question concernant l'isolation du local Pompiers : il est convenu, après s'être assuré que le besoin reste avéré, de concrétiser cette action par l'achat des fournitures par la commune et la réalisation des travaux par les pompiers volontaires.

5/ Avancements de grade : délibération n° 2020-004

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que deux agents remplissent les conditions nécessaires pour un avancement de grade en 2020.

Il convient alors de créer deux nouveaux emplois dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- a) Niveau de recrutement : Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe
 - Temps de travail hebdomadaire : 35 h 00 (détaché)
 - Fonctions : Animation du périscolaire, gestion cantine-garderie, etc...
- b) Niveau de recrutement : Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
 - Temps de travail hebdomadaire : 35 h 00

- Fonctions : Gestion de la comptabilité, suivi des dossiers urbanisme, préparation des conseils municipaux, administration générale, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

VU la loi 84-53 du 26.01.1984 modifiée, notamment les articles 3-3 et 34,

VU l'évolution des besoins du service,

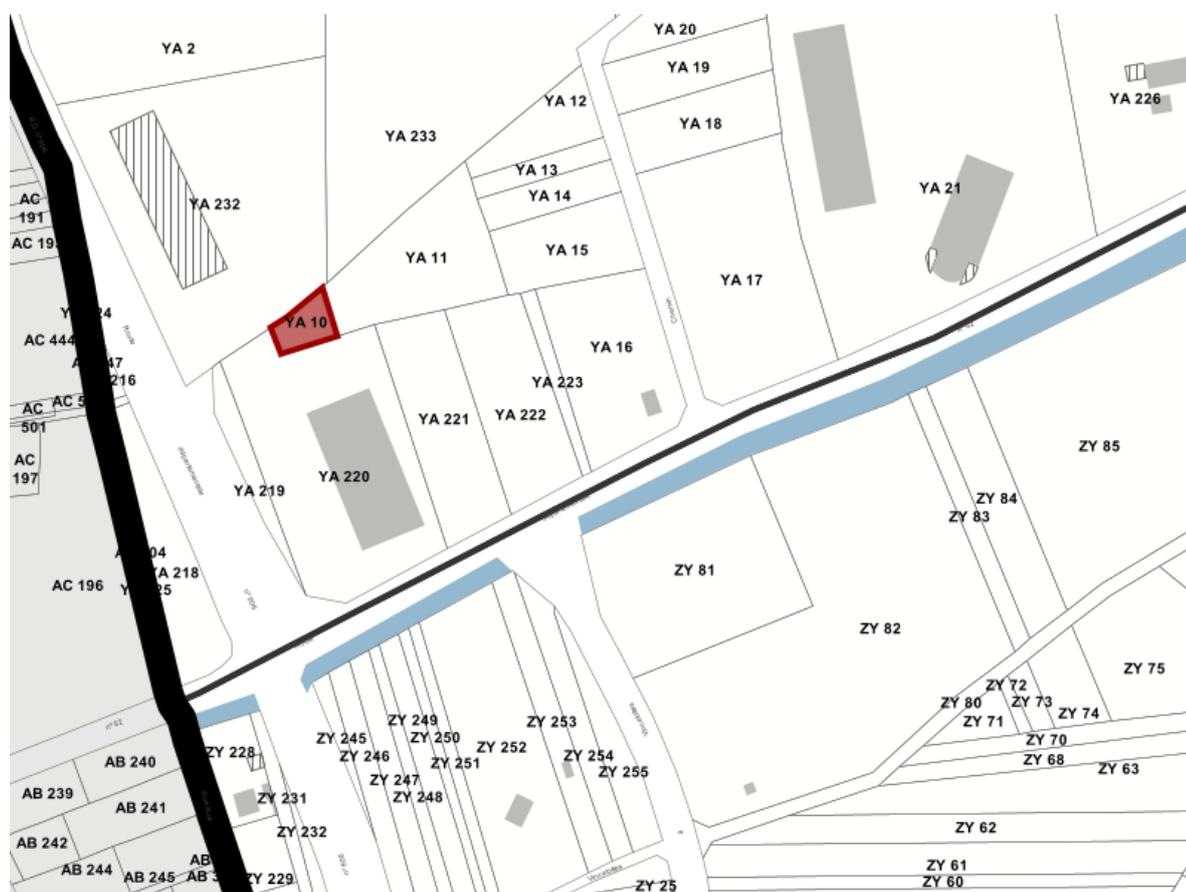
VU les conditions requises pour l'avance de grade,

- ✓ de créer à compter du 1^{er} janvier 2020 un poste relevant du grade d'Adjoint Territorial d'animation principal de 1^{ère} classe pour un temps de travail hebdomadaire de 35/35° ;
- ✓ de créer à compter du 1^{er} octobre 2020 un poste relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial principal de 1^{ère} classe pour un temps de travail hebdomadaire de 35/35° ;
- ✓ de charger le Maire d'assurer toutes formalités nécessaires et de signer tout document nécessaire relatif à cette délibération ;
- ✓ dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

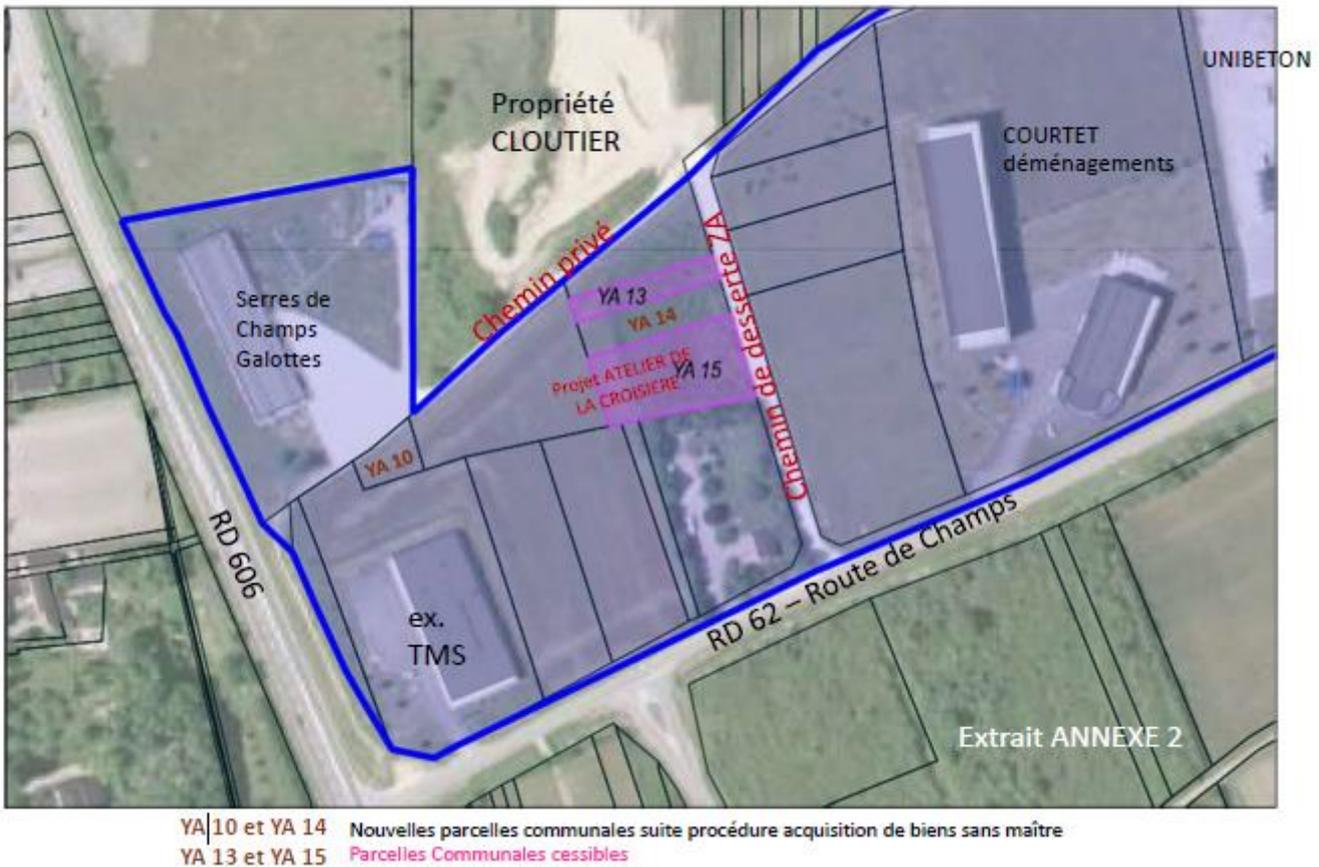
Adopté à l'unanimité (**POUR : 14, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**).

6/ Demande d'acquisition de la parcelle YA 10 :

Madame le Maire fait part d'une demande formulée le 17 décembre 2019 pour l'achat de la parcelle cadastrée YA 10 d'une superficie de 385 m².



Cette parcelle est comprise dans le périmètre de la ZAE transférée, tel que défini par l'annexe 1 du PV de mise à disposition adoptée par délibération communautaire n° 2019-077 du 20 juin 2019.

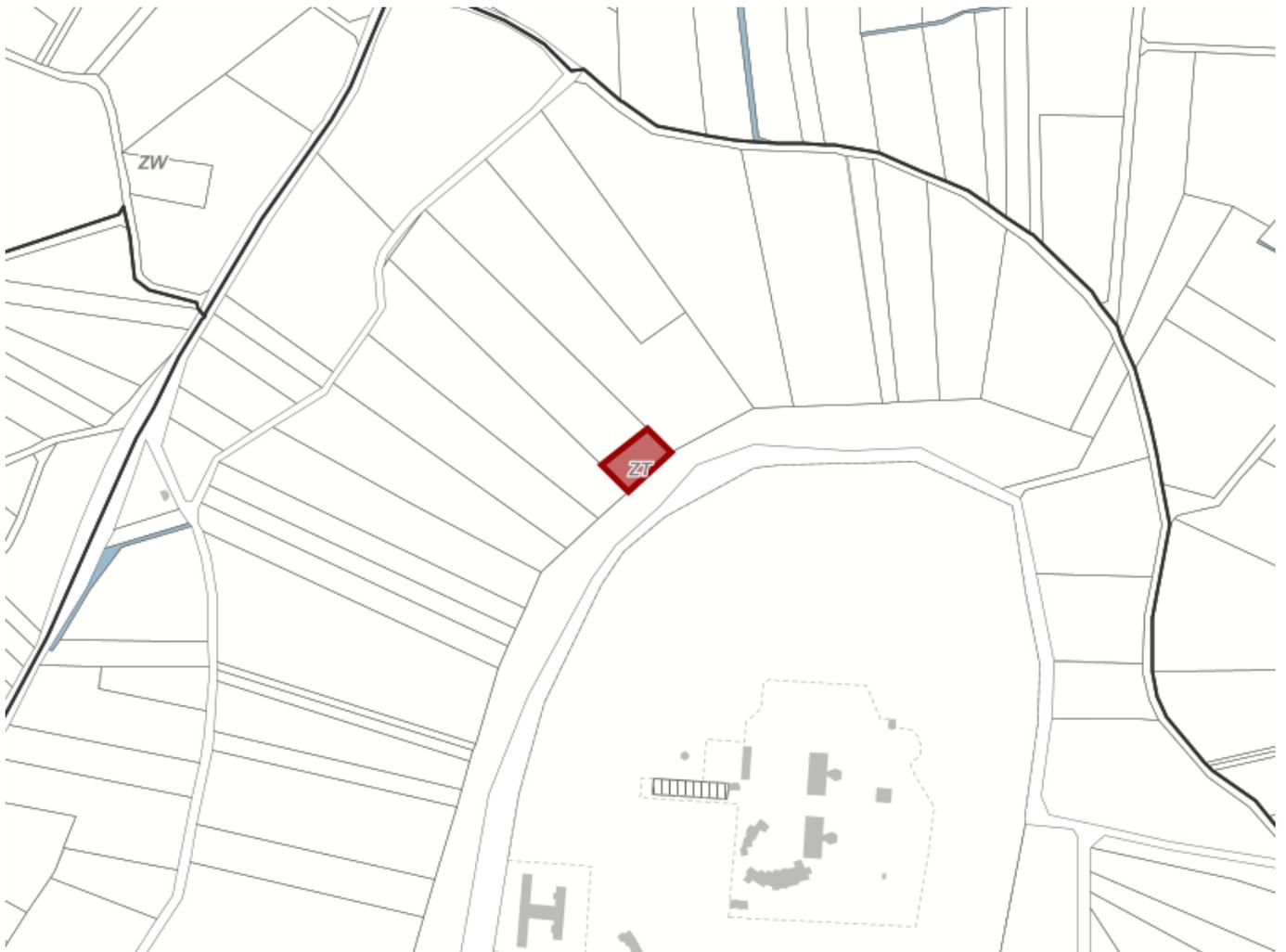


La vente par la Commune doit donc résulter d'un acte tripartite associant la Commune, l'agglomération et le Preneur.

Une réunion technique sera organisée entre les différentes parties, afin de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires.

7/ Demande d'acquisition de la parcelle ZT 251 :

Madame le Maire fait part d'une demande formulée le 14 janvier 2020 pour l'achat de la parcelle cadastrée ZT 251 d'une superficie de 1 245 m².



L'article L 1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics doivent, dans le cadre de leurs projets d'opérations immobilières, et avant toute entente amiable, établir au préalable une demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat (le service des Domaines- La Direction de l'Immobilier de l'Etat qui s'est substituée au service France Domaine).

Les seuils applicables ont été modifiés par un arrêté du 5 décembre 2016.

Les projets d'opérations immobilières visés par cette obligation d'avis préalable sont listés par l'article L 1311-10 du Code Général des Collectivités territoriales ; les ventes et les prises de location.

Pour les opérations de vente, le nouveau seuil est fixé à 180 000 euros (au lieu de 75 000 euros).

La proposition formulée est de 5 000 € / ha soit 627.00 € avec les frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur.

Le montant proposé ne représente pas l'état du marché actuel. Après consultation, et recherches effectuées, le point sera soumis au conseil de février.

8/ Convention Fondation du Patrimoine : Délibération n° 2020-005

Madame le Maire rappelle qu'un diagnostic des travaux nécessaires à la restauration de l'église a été fait dont le résumé est :

PHASAGE DES TRAVAUX ET ÉVALUATION FINANCIÈRE

PHASE 0 : Travaux d'urgence

PHASE 1 : Assainissement périphérique de l'église et restauration du clocher nord

PHASE 2 : Restauration de la nef - clos et couvert

PHASE 3 : Restauration du chevet - clos et couvert

PHASE 4 : Restauration intérieure du chevet

PHASE 5 : Restauration intérieure de la nef

PHASE 6 : Remise en état des abords immédiats



- Le coût global des travaux de la **PHASE 0 (Travaux d'urgence)** est estimé à 25 700,00 € HT soit un montant d'opération toutes dépenses confondues de **37 715,10 € TDC**.

- Le coût global des travaux de la **PHASE 1 (Assainissement périphérique de l'église et restauration du clocher nord)** est estimé à 780 700,00 € HT soit un montant d'opération toutes dépenses confondues de **1 210 660,63 € TDC**.

- Le coût global des travaux de la **PHASE 2 (Restauration de la nef - clos et couvert)** est estimé à 895 240,00 € HT soit toutes dépenses confondues de **1 334 009,76 € TDC**.

- Le coût global des travaux de la **PHASE 3 (Restauration du chevet - clos et couvert)** est estimé à 1 006 443,00 € HT soit un montant d'opération toutes dépenses confondues de **1 467 091,95 € TDC**.

- Le coût global des travaux de la **PHASE 4 (Restauration intérieure du chevet)** est estimé à 1 233 650,00 € HT soit un montant d'opération toutes dépenses confondues de **1 828 396,10 € TDC**.

- Le coût global des travaux de la **PHASE 5 (Restauration intérieure de la nef)** est estimé à 1 098 400,00 € HT soit un montant d'opération toutes dépenses confondues de **1 586 968,32 € TDC**.

- Le coût global des travaux de la **PHASE 6 (Remise en état des abords immédiats)** est estimé à 179 000,00 € HT soit un montant d'opération toutes dépenses confondues de **269 802,25 € TDC**

- **Donc un total de 7 734 644,06 €**

- Programmation des travaux par tranche

- Pour en étaler le coût
- Pour favoriser l'obtention des subventions, le fait d'avoir une programmation établie est un facteur favorable
- Financements possibles
 - DRAC à hauteur de 40%
 - Région à hauteur de 20% plafonné et financements européens gérés par la Région
 - Fondation du Patrimoine qui abonde en complément et à hauteur des dons reçus
 -
- Pour toute sollicitation il faut une délibération du conseil municipal

En premier lieu, il convient de lancer, pour les phases 0 et 1, le dossier auprès de la Fondation du Patrimoine :

- Si favorable communication et lancement de la souscription (déduction fiscale) avec abondement possible
- En parallèle sollicitation de la DRAC et de la Région selon le plan de financement ci-après :

coût des travaux phases 0&1		recettes	
travaux urgence	25 700,00 €	DRAC	500 000,00 €
architecte	2 361,83 €	Région	200 000,00 €
imprévus	2 806,18 €	fondation	200 000,00 €
SPS	280,62 €	commune	140 313,10 €
frais divers	280,62 €		
sous total travaux urgence		31 429,25 €	
AVP/géomètre	32 000,00 €		
consolidation	95 000,00 €		
assainissement	116 500,00 €		
restauration clocher	444 200,00 €		
installation chantier	125 000,00 €		
architecte	60 792,50 €		
frais divers et SPS	135 391,35 €		
sous total phase 1		1 008 883,85 €	
total		1 040 313,10 €	total 1 040 313,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ de solliciter la Fondation du Patrimoine sur les bases présentées pour les phases 0 et 1
- ✓ de solliciter les subventions auprès de la DRAC et de la Région pour les phases 0 et 1
- ✓ de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Adopté à l'unanimité (**POUR : 14, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**).

9/ Point boucherie :

A la suite de la délibération prise en conseil municipal le 1^{er} octobre afférente au bail commercial conclu entre la commune de Saint-Bris-le-Vineux et Paul CORDIN le 1^{er} juillet 2009 pour l'exercice d'une activité de Boucherie-Charcuterie, et pour les raisons ci-dessous rappelées :

- les loyers sont impayés depuis avril 2019
- Monsieur CORDIN n'a pas produit l'attestation d'assurance des locaux dont il est occupant
- Monsieur CORDIN n'a pas ouvert son commerce depuis début septembre, les problèmes de

fermeture administrative de son local de fabrication situé sur la commune de DEUX RIVIERES en sont certainement la cause.

Une solution de résiliation de bail amiable a été proposée à Monsieur CORDIN ; celle-ci consistait en la reprise de l'intégralité du matériel entreposé dans les locaux et remise des clés au plus tard le 31 décembre 2019. Face à l'immobilisme de Monsieur CORDIN, la résiliation du bail n'a pu être effectuée à l'amiable.

La commune a sollicité, par devant le tribunal judiciaire, le 7 janvier 2020 la résiliation du bail commercial et le recouvrement des sommes dues. La décision devrait être rendue le 28 janvier prochain.

Destination des locaux de la Maison Rue Bienvenu Martin après récupération du local : la commune est saisie d'une demande pour l'installation d'un restaurant aux lieux et place de la boucherie.

Le bailleur étant tenu à minima au clos et au couvert, des travaux seront à prévoir de la part de la commune notamment le changement des portes et fenêtres situées sur les côtés.

Le dossier sera examiné sur un niveau d'exigence au regard des critères ci-dessous :

- . qualité du dossier (expérience, investissement financier...),
- . approvisionnement local,
- . qualité du projet

10/ Questions diverses :

a. Point mutualisation Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Rapports avec la ville centre

- La communauté d'agglomération c'est
 - 29 communes pour 68 237 habitants
 - Auxerre 34 486 habitants (50,54%) ville centre
- Les compétences spécifiques de la CA sont gérées par la CA
- 2018 choix de mutualiser des services entre Auxerre et CA pour optimiser les charges

Principe pour le partage des coûts de mutualisation

		Nature de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
1	(charges de personnel)	Masse salariale	Prise en compte au coût réel 2019 sur les AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
		Frais annexes de personnel	Détermination d'un coût au poste sur 2019 et prise en compte sur AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
2	(charges de fct)	A Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun
		B Autres charges de gestion	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018
		C Charges de structure	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services en 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2019
3	(charges d'investissement)	Dépenses d'investissement	Prise en charge conjointe de l'investissement : coût porté par la CA et refacturation à la Ville selon la clé de répartition du service sous forme d'AC Investissement	Partage du coût	Clé du service commun

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	Données Ville	Données CA	Poids ville	Poids CA
Direction	Services						
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services et cabinet	Nombre d'habitants	N	36 804 sur 71 384	34 580 sur 71 384	51,56 %	48,44 %
Administration générale	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	190 et 2125	191 et 209	62,22 %	37,78 %
	Archives	Nombre d'habitants	N	36 804 sur 71 384	34 580 sur 71 384	51,56 %	48,44 %
	Commande publique	Nombre de lots	N-1	163	61	72,77 %	27,23 %
Finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 259	6 444	73,91 %	26,09 %
Contrôle de gestion	Contrôle de gestion	Nombre d'écritures	N-1	18 259	6 444	73,91 %	26,09 %
Ressources humaines	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	8126	5773	58,46 %	41,54 %
Patrimoine Bâti	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-	89,20 %	10,81 %
	Etudes et travaux	Budget investissement réalisé	N-1	4 145 122	868 623	82,68 %	17,32 %
	Maintenance bâtiments	m ² de planchers assurés et entretenus	N	259 295	11 612	95,71 %	4,29 %
	Optimisation du patrimoine						
Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	Données Ville	Données CA	Poids ville	Poids CA
Direction	Services						
@ service	@ service	Nombre d'ordinateurs	N	374	248	60,13 %	39,87 %
Urbanisme et dynamisme du territoire	Droit des sols	Nombre d'habitants	N	36 804 sur 71 384	34 580 sur 71 384	51,56 %	48,44 %
	Foncier						
Cadre de vie	Maîtrise d'oeuvre et projets structurants						
	Aménagement domaine public	Entretien des espaces en ha	N	1613,86	270,14	85,66 %	14,34 %
	Entretien du domaine public						
Développement durable	Logistique	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 956	1 519	76,54 %	23,46 %
	Direction	Nombre d'habitants	N	36 804 sur 71 384	34 580 sur 71 384	51,56 %	48,44 %
Energie environnement							
Relation Citoyenne	Communication	Nombre d'habitants	N	36 804 sur 71 384	34 580 sur 71 384	51,56 %	48,44 %
	Allo Auxerrois, accueil						
Autres charges de gestion "B"		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433€ sur 554 431€	97 998€ sur 554 431€	82,32%	17,68%
Charges de structure "C"		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567m ² sur 25 288 m ²	1 721 m ² sur 25 288 m ²	93,20%	6,80%

- Approche pragmatique
- Deux conséquences :
 - o Maintien du Coefficient d'Intégration Fiscal de la CA supérieur à 35%, et donc maintien de la dotation d'intercommunalité (1,8 M€)
 - o Économies réelles de dépenses déjà enregistrées (ex affranchissements -30 k€, communication...)

	Avant mutualisation	Après mutualisation		
	2017	2018	2019 (projeté)	
Dépenses de communication – ville d'Auxerre	161 516,90 €	156 221,97 €	131 300,49 €	
Dépenses de communication – Communauté d'agglomération	175 990,85 €	138 204,10 €	116 447,19 €	
TOTAL	337 507,75 €	294 426,06 €	247 747,68 €	-26,59 %
Economie		-43 081,69 €	-46 678,38 €	-89 760,07 €

b. Présentation projet photovoltaïque « La Faye »

Présentation en début de séance par EDF Renouvelables.

c. Point Ecole

Rappel du calendrier :

- Permis de construire 16 octobre 2019
- Rejet par le TA de la requête de Saint-Bris Bailly Patrimoine le 10 décembre 2019 qui maintient son recours au fond
- Lancement de la consultation des entreprises début décembre 2019
- Choix des entreprises fin février 2020
- Abattage des arbres février 2020
- Intervention INRAP février 2020
- Notifications des entreprises mars 2020
- Début travaux avril 2020
- Fin des travaux juin 2021
- Emménagement été 2021
- Ouverture rentrée 2021

Budget :

dépenses		recettes	
études et honoraires	315 290 € DETR/DSIL		840 000 €
travaux	2 577 400 € Région		270 000 €
		FEADER	198 000 €
		département	30 000 €
		CAF	60 000 €
		MSA	20 000 €
		ADEME	98 212 €
		autofinancement	1 376 478 €
		(dont emprunt	1000000)
Total	2 892 690 €		2 892 690 €

52,4 % subventions pour l'instant

d. Gestion des salles pour la propagande électorale

Organisation : Salles communales équitablement à disposition gratuitement de chaque liste : 1 location gratuite une fois pour chaque salle (Salle des Fêtes et Petite Ecole de BAILLY).

Réservation après dépôt des listes et affectation par tirage au sort.

Date limite de dépôt des listes le 27 février 2020

Fin de la campagne : 13 mars 2020 à minuit y compris réseaux sociaux

1^{er} tour des élections municipales : 15 mars 2020

Tour de Table :

Rachel LEBLOND : Point sur la fibre : les techniciens d'ORANGE font actuellement du port- à-porte afin de proposer gratuitement le raccordement aux habitations éligibles. Centre bourg éligible dans un premier temps. Périmètre et calendrier sont consultables sur le site Réseaux.Orange.fr

Henri DURNERIN : Problème des poubelles non rentrées : faire un inventaire des logements pouvant recevoir les poubelles en associant les riverains et le service collecte de la Communauté de l'Auxerrois, voir les possibilités dans la cour communale attenante à l'Impasse des Arts.

Patrick RIBAILLIER : avancement du PLU : un point sera fait avec la CA qui exerce dorénavant la compétence pour l'élaboration. Aux dernières nouvelles, un point d'avancement a été demandé au bureau d'étude.

Dates à retenir :

Conseil Municipal : mardi 11 février 2020 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.